

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/14/2020020990/justel>

Dossier numéro : 2020-05-14/18

Titre

14 MAI 2020. - Arrêté ministériel supprimant l'arrêté ministériel du 4 octobre 2016 relatif aux mesures individuelles de protection du patrimoine culturel subaquatique

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 02-06-2020 page : 38518

Entrée en vigueur : 12-06-2020

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1er. L'arrêté ministériel du 4 octobre 2016 relatif aux mesures individuelles de protection du patrimoine culturel subaquatique, modifié par les arrêtés du 9 mars 2017 et 6 avril 2018, est supprimé.